

Compte-rendu du Conseil de Communauté

Du jeudi 29 Août 2024 à 14h30 à ST MICHEL L'OBSERVATOIRE

M. Jean-Paul GROSSO est désigné secrétaire de séance.
Le quorum est atteint avec 28 délégués présents et 6 procurations, soit 34 voix.

1 – BANON – Maison du tourisme – Délégation de maîtrise d'ouvrage.

Par souci d'efficacité, il est suggéré de recourir à une délégation de maîtrise d'ouvrage en raison de deux projets concomitants, l'un porté par la commune et l'autre par la communauté.
L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de cette convention.

2 – ECONOMIE

A. Hôtel d'entreprises – Location locaux disponibles

Une entreprise qui produit des glaces souhaite s'installer pour assurer son développement et, on peut l'espérer créer des emplois. La location des locaux est proposée au prix de 1 200 € HT / mois.
L'assemblée autorise à l'unanimité la signature du contrat à intervenir.

B. CEREALPES

Le conseil de communauté a accepté la cession du bâtiment à l'Ets Nutrition et Santé mais une erreur de parcelles a été faite dans la précédente délibération.

L'assemblée autorise à l'unanimité la cession des parcelles D n°1063 et 1077 à l'Ets Nutrition et Santé.

C. Atelier relais à BANON

Alors que nous approchons de la fin du chantier, il s'avère que la maîtrise d'œuvre a oublié ou négligé certaines prestations qui se révèlent indispensables.

Il y a nécessité de recourir à des avenants pour la pose de : une alarme anti intrusion qui coûte 4 915 €, de la clôture pour un montant de 8 049,40 €, du portail pour 12 000 € et de l'extraction pour 22 000 €

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de ces avenants.

3 – ST MICHEL L'OBSERVATOIRE – Centre médical

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature des contrats de location et fixe le montant des loyers de la façon suivante : 573,20 € pour le kinésithérapeute, 222,32 € pour l'orthophoniste et 121,60 € pour la psychologue.

4 – HÔTEL A BANON – Marché de maîtrise d'œuvre.

Au regard du classement des offres, l'assemblée décide à la majorité avec 31 voix pour et 3 absentions de retenir SHED pour un montant d'honoraire de 107 000 €.

5 – OPPEDETTE – Acquisition d'une propriété

Le prix de la propriété est de 87 000 € à acquérir auprès de la SAFER auquel il faut ajouter 7 000 € de rémunération.
L'assemblée décide à la majorité avec 33 voix pour et 1 abstention d'acquérir cette propriété et désigne Maître BOULNOIS-DERIEU notaire à BANON pour rédiger l'acte.

6 – PRÊT RELAIS

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature d'un prêt relais de 600 000 € au taux de 3,59 % auprès du Crédit Agricole.

7 – VIREMENT DE CREDIT

L'assemblée autorise à l'unanimité les virements de crédits suivants :

Budget SPANC

Régularisation de l'équilibre des opérations d'ordre du budget SPANC

Section	Montant
Recettes d'Investissement	
021 Virement de la section d'investissement	+ 850 €
Dépenses d'Investissement	
21782-10 Acquisition véhicule	+ 850 €

Budget DÉCHETS MÉNAGERS

Octroi de crédits supplémentaires pour la location des camions en attente de la livraison des 2 véhicules neufs

Section	Section	Montant
Fonctionnement	61351 Location matériel roulant	+ 65.000 €
	023 Virement à la section d'investissement	- 65.000 €
Investissement	021 Virement de la section de fonctionnement	+ 65.000 €
	2031-126 Digesteur	- 65.000 €

8 – SYDEVOM

L'assemblée est favorable à la sortie du SYDEVOM de la Communauté du Sisteronnais à la majorité avec 33 voix pour et 1 abstention

9 – DEMANDES DE FINANCEMENTS

A. Maison de la place à REILLANNE

Le président informe les élus qu'il s'agit de redéployer 43 500 € de la région sur ce projet.

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à présenter cette demande de financement et à solliciter le financement auprès de la Région.

B. Entretien des sentiers de randonnées

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à présenter une demande de financement et à solliciter le financement auprès du conseil départemental à hauteur de 50% sur 25 441 € de travaux.

C. Travaux de voirie suite aux inondations

L'assemblée autorise à l'unanimité M. le Président à présenter et solliciter le financement à hauteur de 50 % auprès de la Dotation de solidarité (DSEC) sur 354 669,13 €.

10 – CONTRAT DE PREVOYANCE

L'assemblée décide à l'unanimité d'adhérer au contrat de prévoyance proposé par le centre de gestion.

11 – HÔPITAL DE MANOSQUE

La DLVA souhaite que la communauté participe à des travaux d'aménagement de l'hôpital pour un montant de 10 € par habitants soit environ 107 000 €. Il s'agit de subventionner le centre de formation paramédical.

Le Président évoque le problème de compétences. Il rappelle que les communes dans leurs compétences générales peuvent participer mais pas forcément les EPCI puisque leurs compétences sont définies dans leurs statuts. De plus si la commune participe, l'EPCI ne peut plus participer et vice et versa.

L'assemblée décide à l'unanimité de refuser cette participation en précisant qu'elle n'est pas compétente.

12 – HÔTEL GALILEE A ST MICHEL

L'assemblée autorise à l'unanimité la vente du fonds de commerce de l'Hôtel Galilée à St Michel l'Observatoire et autorise le Président à signer le contrat à intervenir avec le preneur M. Quentin TRABUC.

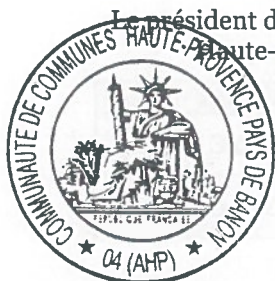
13 – PROGRAMME LEADER

Dans l'actuelle programmation, M. DEPIEDS était désigné titulaire et M. POURCIN suppléant pour siéger à la commission.


L'assemblée maintient à l'unanimité cette représentation pour la prochaine programmation.

Séance close à 17h13

Mane, le 31 Août 2024



Le président de la Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS